

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---*---

DECRET N° 77-195 du 27 Août 1977

portant approbation des comptes de l'exercice 1975/1976 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'Ordonnance n° 75-72 du 10 Octobre 1975 qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 74-320 du 4 Décembre 1974, portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;
VU le Décret n° 74-338 du 12 Décembre 1974 déléguant au Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme les attributions dévolues par le Décret n° 74-320 du 4 Décembre 1974 au Conseil d'Administration de la SONACOP ;
SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Août 1977.

DECRETE :

ARTICLE 1er :- Sont approuvés les comptes du Bilan au 30 Juin 1976 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) annexés au présent décret.-

ARTICLE 2 :- Le Ministre du Commerce et du Tourisme et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera publié partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 27 Août 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Pour le Ministre du Commerce et du Tourisme,
Le Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur,
Chargé de l'Intérim,

Le Ministre des Finances,



Augustin HONVOH.-



Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 MCT-MF 10 autres Ministères 13 SPD 2 BN-UNB 4
FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 SONACOP 10
JORPB 1.-